

**INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION
D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES
- I.G.R.E.T.E.C. -**

Société coopérative à responsabilité limitée, régie par le Code
de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

DELEGATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Madame / Monsieur

Bourgmestre - Echevin - Conseiller communal – Député provincial – Conseiller provincial - Autre délégué (Biffer la mention inutile) représentant

- la commune ou la province de

- le CPAS de

a été désigné(e) par délibération du conseil duen qualité de mandataire à l'Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018.

A défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Cependant, en application de l'article L1523-12 § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour les points portés à l'ordre du jour de la présente Assemblée qui ont fait l'objet d'une délibération du Conseil communal et dont une copie a été transmise au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de la présente Assemblée, le(s) mandataire(s) rapporte(nt) à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil sur chaque point de l'ordre du jour.

POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE,

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

**Le Directeur général,
(Sceau communal)**

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Le Président

**(OU LES AUTRES PERSONNES HABILITEES)
Le (les) mandant(s),**

**(OU LES AUTRES PERSONNES HABILITEES)
Le (les) mandant(s),**

POUR LA PROVINCE,

LE (LA) MANDATAIRE,

**Le Greffier provincial,
(Sceau provincial)**

**(OU LES AUTRES PERSONNES HABILITEES)
Le (les) mandant(s),**